



Déclaration Liminaire du Comité

Technique Local du 30 septembre 2022

Comité technique local

Ordre du jour :

1 – Approbation des Procès-verbaux des CTL du 14 mars 2022, 29 mars 2022, 26 avril 2022, 27 avril 2022 et 24 mai 2022.

2 – Fusion des SAID du SIP de Calais au 1^{er} janvier 2023 (pour avis)

3 – Point sur les propositions de positionnement des plages fixes et des plages variables du PNCD (pour avis)

4 – Premiers échanges sur les mesures de sobriété énergétique dans les administrations de l'État (pour information)

5 – Premiers retours sur les actions du FACVT (pour information)

6 – Point d'étape sur le télétravail (pour information)

7 – Questions diverses.

Le dernier congrès de Solidaires Finances Publiques amenait pour la première fois la question écologique au cœur des préoccupations du syndicat.

La crise écologique est un sujet transversal qui s'inscrit dans les deux pans de l'action de Solidaires Finances Publiques : la transformation de la société et la défense sectorielle des agent·e·s de la DGFIP.

La fiscalité dite « écologique » pèse avant tout aujourd'hui sur la consommation individuelle alors que les gestes individuels ne pèsent que pour 25 % dans les efforts à faire pour tenir les engagements de la COP de Paris (limitation du réchauffement climatique à +1,5°). Il s'agit dès lors d'agir pour taxer, encadrer et orienter les investissements pour les entreprises, l'État et la finance vers la bifurcation écologique.

Quelques pistes : suppression des niches fiscales climaticides, rétablissement de l'ISF et établissement d'une Taxe sur les Transactions Financières (TTF), les deux accompagnées d'une composante climatique (c'est-à-dire un malus fiscal lié à l'impact carbone des investissements).

Bien évidemment, comme toute fiscalité socialement juste, la fiscalité écologique doit s'appuyer sur deux principes : l'équité et le pollueur-payeur. En outre, ces mesures ne suffisent pas à la bifurcation écologique nécessaire et ont besoin de planifications globales qui se déclinent localement.

Nous évoquons au congrès : "le changement est inéluctable, il convient donc de reconstruire des imaginaires pour que le changement ne soit pas contraint. Il faut agir sinon des solutions nous seront imposées brutalement". Quelques semaines après, le gouvernement défend la sobriété énergétique pour faire face à l'envolée des prix de l'énergie et au risque majeur de pénurie d'électricité : la température des bureaux des fonctionnaires doit être contrainte, et d'aucun parle même de télétravail obligatoire sans compensation financière quant au surplus d'énergie consommée par chaque agent·e.

Quid d'un plan à long terme pour réorienter les investissements énergétiques et changer les modes de production et de consommation ?

Il est temps pour nous de contribuer au débat public comme nous le faisons sur le thème de la fraude fiscale. Et comme syndicalistes, nous demanderons à nos directions des bilans carbone avec des indicateurs écologiques, une véritable rénovation énergétique des bâtiments et l'impact écologique du NRP et de la dématérialisation à outrance.

Au niveau local, la DDFiP62 s'est engagée dans la semaine du développement durable où soit une astuce, soit une information durable par jour a été publiée. Cependant comme le BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de



serre), les astuces sont centrées sur le déplacement des collègues alors que le forfait mobilité durable dans la fonction publique n'est toujours pas aligné sur celui mis en place dans le privé, alors qu'un vélo électrique est disponible en direction bien que d'autres sites en aient fait la demande, alors qu'en instance subsistent toujours des gobelets en carton à la place de mugs, alors que les restructurations ont envoyé et envoient encore des collègues à des kilomètres de chez eux-elles ?

Nous demandons communication du BEGES de la DDFiP62 et de l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre du tout-démat, celui de la DGFIP n'est toujours pas accessible sur Ulysse. Quand la direction mettra-t-elle à disposition des collègues des formations fresque du climat et fresque du numérique ?

Hormis Calais, quels sont les bâtiments concernés par des opérations de rénovation énergétique, trop de collègues travaillent avec des mitaines ou leur manteau.

Venons-en à la sécurité, sécurité des collègues et sécurité informatique.

La note d'accueil a été discutée par visio le 30 août pour une mise en place le 1er septembre, beaucoup de disparités au sein des différents sites du département. La note devait harmoniser les pratiques mais pour le moment, il n'en est rien. Pour Solidaires Finances Publiques 62, il est inadmissible que des collègues se retrouvent au niveau de la grille extérieure de centres des finances publiques pour assurer l'accueil au mépris de toutes les règles de sécurité et nous le dénonçons !

Aucun mode opératoire n'a été établi afin de permettre aux collègues de répondre aux contribuables qui ne peuvent plus se connecter par France Connect via Ameli.

Quelles que soient les modalités de connexion, que l'on utilise France connect ou son couple numéro fiscal/mot de passe, il est aujourd'hui impératif de renforcer la sécurité du système d'authentification pour accéder au site impots.-gouv.fr, en utilisant par exemple le double fac-

teur. Procédure qui consiste à vous authentifier en 2 étapes.

Cette double authentification pourrait passer par un code reçu par SMS ou par un code généré directement depuis une application mobile sécurisée.

D'ailleurs, le "double facteur" est déjà la norme pour se connecter à des services sensibles comme, par exemple, les services bancaires. A priori, la Dinum (direction interministérielle du numérique) plancherait sur un basculement total vers une solution annoncée comme plus sécurisée : « France connect + » dont le seul fournisseur d'identité actuel est La poste. Cette solution obligerait les utilisateurs et utilisatrices à installer et utiliser une application mobile, ce qui ne serait pas sans accentuer un peu plus les inégalités entre un service public 2.0 facilement accessible aux personnes à l'aise avec le numérique et celles qui le sont moins ou pas du tout exclues de facto.

Mais c'est bien l'administration qui a fait le choix de pousser la dématérialisation et le tout numérique à son paroxysme. À ce titre, elle a la responsabilité, avant toute chose, de garantir une sécurité numérique maximale aux utilisateurs et utilisatrices de ses services en ligne. Il n'est pas acceptable que la DGFIP profite de la numérisation pour réaliser des économies budgétaires sur le dos des agentes et agents, des usagères et usagers tout en refusant d'y mettre tous les moyens nécessaires.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en parallèle, Solidaires Finances Publiques demande que soit maintenus des espaces d'accueil physique de proximité et conséquents pour les contribuables et notamment pour celles et ceux qui ont des difficultés avec les démarches en ligne. N'oublions pas que dans son dernier rapport l'INSEE indiquait « qu'une personne sur trois déclare avoir renoncé au moins une fois à une démarche en ligne au cours de l'année, notamment les plus âgé-e-s et les plus modestes. Si les trois quarts de ces personnes ont pu effectuer cette démarche d'une autre manière, un quart a renoncé définitivement à l'accomplir. »



Il est aujourd'hui urgent de tenir compte à la fois des attentes des contribuables pour un service public de proximité, mais aussi de garantir la sécurité de leurs accès aux services administratifs en ligne.

De plus, il est remonté cet été, des fraudes liées au piratage de comptes de particuliers, à combien s'élève cette fraude dans le département ?

Nous citons le CODIR : « La première partie de la campagne des avis est marquée par une hausse importante des flux d'accueil

sur l'ensemble des canaux par rapport à la même période l'année précédente :

- demandes e-contacts : + 40 %
- appels décrochés : + 52 %
- rendez-vous physiques : + 22 %
- rendez-vous téléphonique : + 21 % »

Les flux d'accueil sont en hausse et à ce jour, la note accueil n'est pas déclinée de la même manière sur les différents sites du département.

Le CTL d'aujourd'hui présentera un premier bilan de l'utilisation du FACVTA, Solidaires Finances Publiques 62 rappelle qu'à l'origine toutes les OS représentatives auraient souhaité que cette enveloppe soit rattachée à la prime versée aux agent·e·s, le Directeur Général ne l'a pas entendu, dès lors le FACVTA doit correspondre aux remontées des collègues et bien à l'ensemble des collègues. Actuellement, des agent·e·s techniques n'ont pas été rattachées aux journées de cohésion et plusieurs services n'ont toujours aucune information concernant cette journée. Il est étonnant que nous n'ayons pas été informés de l'augmentation de ce budget et que des actions dépassent le budget initialement voté lors du CTL du 27 avril 2022, par

exemple l'achat des boîtes à livres dont le budget était limité à 1 000 euros.

Sur le point télé-travail, Solidaires Finances Publiques 62 vous a fait remonté des suspensions de télé-travail dans un service en particulier, nous demandons des réponses. Vous vous auto-congratulé de n'avoir enregistré aucun refus de demande de télé-travail en 2021, la réalité est bien autre, surtout que dans plusieurs services, le télé-travail a été remis en cause au 1er septembre sous prétexte de nouvelles arrivées. Solidaires Finances Publiques 62 rappelle que seuls les collègues nouvellement affecté·e·s devaient mettre fin à leur télé-travail.

Concernant le PNCD, Solidaires Finances Publiques 62 s'étonne que ce nouveau service de contrôle ne soit pas invité au séminaire sur le contrôle fiscal.

Le remue-ménages nous sera présenté lors d'un prochain CTL, Solidaires Finances Publiques 62 note que les attentes des agent·e·s en matière d'arrêt de suppressions d'emplois ou de restructurations n'a pas été écoutées. Encore une fois, la DGFIP se doit d'être exemplaire et subira 850 suppressions d'emplois en 2023 et 3 000 sur les cinq prochaines années.

Plus que jamais, notre combat contre la destruction de notre administration est légitimes.

Et les 13,64 % de grévistes ce 29 septembre à la DDFIP62 ne sont que la partie immergée du ras-le-bol des agent·e·s.

Vos élu·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, titulaires
Pascal PEIREIRA, Céline VANDEN-BROECK, suppléant·es
Arnaud VANHOUCKE, expert

